



RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS : **CaseRénov : un service en plein extension**

En juin 2019, la CCPMB lançait CaseRénov, son service dédié à la rénovation énergétique des logements. Accompagnement individualisé des projets de rénovation, renseignements sur les aides financières, prêt du thermokit, CaseRénov comprend de nombreux outils. Il continue de se développer puisque depuis quelques semaines, il s'est enrichi d'un cadastre solaire. Les particuliers comme les professionnels peuvent très facilement et gratuitement découvrir le potentiel de production d'énergie solaire et connaître l'intérêt d'installer des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, en saisissant l'adresse du logement ou bâtiment sur <https://pays-mont-blanc.cadastre-solaire.fr>.

Le succès est au rendez-vous

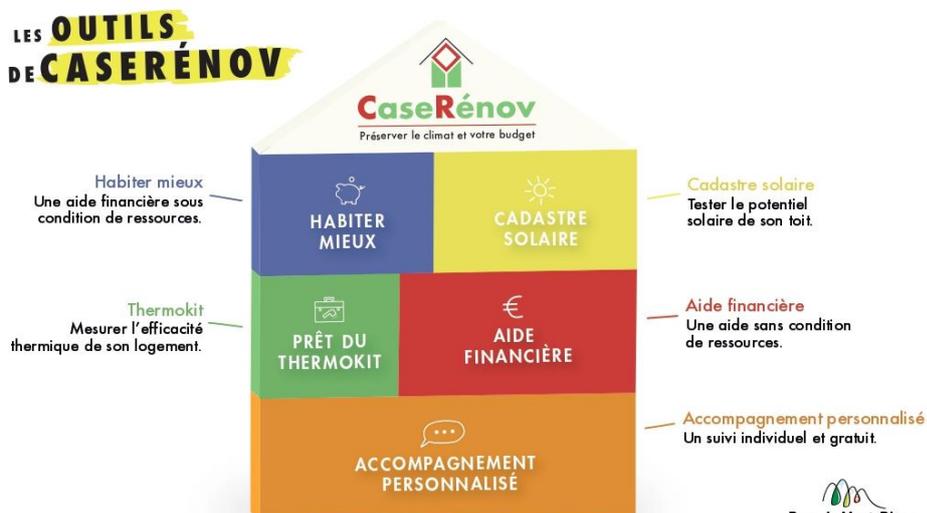
Plus de **316 personnes** ont déjà contacté CaseRénov. La CCPMB, via CaseRenov, met à la disposition des habitants un **espace d'accueil et de conseils gratuits** pour les accompagner dans leurs travaux de rénovation énergétique. Une conseillère Énergie Habitat renseigne à la fois sur les travaux, le choix des artisans ou encore les aides disponibles de l'Etat, la Région...

Elle accompagne les propriétaires jusqu'à la mise en place d'un suivi après les travaux pour évaluer les baisses de consommation et estimer les économies réalisées.

Déjà 48 **passports thermiques** réalisés, ce service payant et remboursé en cas de réalisation de travaux comprend une visite, la prise de mesures, un diagnostic thermique global, un rapport détaillé proposant des travaux de rénovation à envisager pour améliorer les performances du logement et une estimation du budget et des aides financières. Ils permettent aux bénéficiaires d'avoir une idée précise de projets à réaliser.

Cet accompagnement est proposé à tous les habitants de la CCPMB, sans conditions de ressources.

Au-delà de l'accompagnement technique, CaseRénov permet également de bénéficier d'une **aide financière** allant jusqu'à 3 750 € sur trois types de travaux : isolation des murs, du toit ou remplacement des menuiseries, si les travaux permettent au moins 25 % de gain d'énergie. Un partenariat avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie permet, selon les ressources du ménage de bénéficier de 1 000 € complémentaires de l'aide accordée par la CCPMB.



Déjà **28 projets de rénovation ont reçu le soutien financier de la CCPMB** pour un montant total de **926 322 euros** de travaux réalisés.

CaseRénov rencontre un franc succès. Pendant la période de confinement, il a continué à fonctionner et a reçu de nombreux appels.

Un nouvel outil de CaseRénov : le cadastre solaire

CaseRénov poursuit son développement et propose dorénavant un nouvel outil : **un cadastre solaire**. Les particuliers comme les professionnels peuvent tester le potentiel solaire de leur toiture. Chacun peut savoir gratuitement s'il est opportun et rentable d'installer un équipement photovoltaïque ou thermique, pour le chauffage, la production d'eau chaude ou la production d'électricité.

Rendez-vous directement sur :

<https://pays-mont-blanc.cadastre-solaire.fr/>

Le site, réalisé par le bureau d'études savoyard Cythélia Energie, répertorie 34 217 bâtiments.

Aujourd'hui, la CCPMB se mobilise pour promouvoir ce nouvel outil.

**haute
savoie**
le Département

Testez le potentiel solaire de votre toit

CADASTRE SOLAIRE

Rendez-vous sur <https://pays-mont-blanc.cadastre-solaire.fr/>,
et obtenez facilement en quelques clics cette information

Particuliers, Professionnels,
Saisissez l'adresse du bâtiment concerné pour découvrir
gratuitement le potentiel de production d'énergie solaire
et connaître l'intérêt d'installer des panneaux solaires
thermiques ou photovoltaïques.

La CCPMB et son service CaseRénov
met à votre disposition le cadastre
solaire du Pays du Mont-Blanc.

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

CaseRénov
Cadastre solaire

Faites le test ou renseignez-vous
auprès de la conseillère Energie Habitat de CaseRénov : energiehabitat@ccpmb.fr

04 50 90 49 55 (permanences téléphoniques > les mercredis 9h-12h et 13h-18h, les vendredis 8h-12h)

Contact

E AMBLARD – contact presse - 06 47 66 34 80, e.amblard@ccpmb.fr

L. CERIOLI – contact technique - 07 78 45 95 31, l.cerioli@ccpmb.fr